PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

POUR LES MÉDECINS ANESTHÉSISTES / RÉANIMATEURS

N° 3538

odpc

Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr

MAPAR

MISE AU POINT EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Anesthésie et Médecine périopératoire

Vendredi 14 juin 2019

PARIS

Cité des Sciences et de l'Industrie
Porte de La Villette

ANESTHÉSIE ET MÉDECINE PÉRIOPÉRATOIRE

PARTIE COGNITIVE

SALLE AGORA

SESSION **RÉANIMATION** **Christophe Quesnel**

08h30 Quel choix de monitorage chez un patient en état de choc ?
Jean-Louis TEBOUL

09h00 Quel patient faut-il laisser ventiler en postopératoire ?
Emmanuel FUTIER

09h30 Spécificités ventilatoires du patient obèse
Audrey DE JONG

10h00 PAUSE

SESSION **ANESTHÉSIE** **Philippe Sitbon**

10h30 Utilisation pratique des dispositifs supra-glottiques
Bruno MARCINIAK

11h00 En chirurgie programmée et urgente, que faire (avant, pendant l'intervention) devant un patient qui semble présenter des troubles cognitifs ?
Olivier DESEBBE

11h30 Comment je questionne un patient qui se dit allergique ?
Jean-Marc MALINOVSKY

12h00 Quels sont les espaces interfasciaux à notre disposition ?
Laura RUSCIO

12h30 DÉJEUNER

PARTIE ÉVALUATIVE

SALLE AGORA

SESSION **TCS - GAP en anesthésie-réanimation et médecine périopératoire**

14h00 Séance de GAP - TCS - RÉANIMATION **Christophe Quesnel**

10h00 PAUSE

16h00 Séance de GAP - TCS - ANESTHÉSIE

Qu'est-ce qu'un programme DPC et comment le valider ?

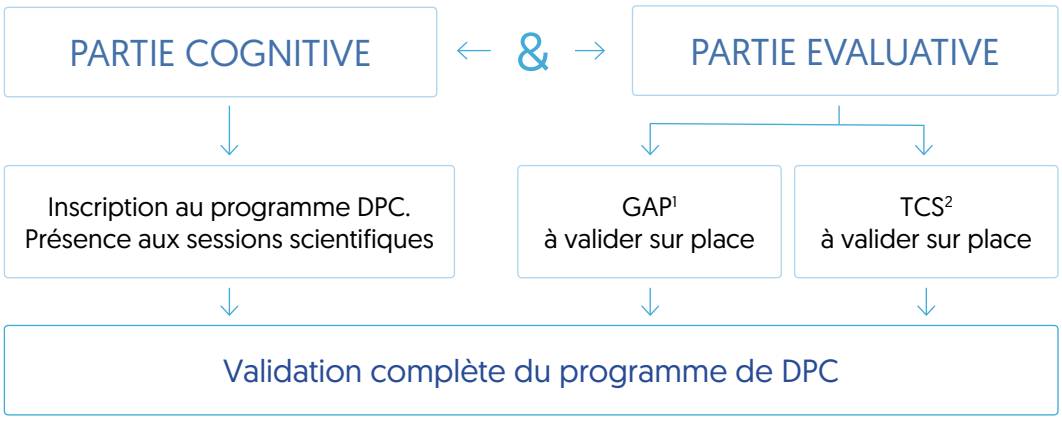

Votre programme de DPC « Anesthésie et médecine périopératoire »

Partie cognitive
3h00 de présence minimum aux sessions scientifiques

Partie évaluative
Groupe d'Analyse des Pratiques (GAP) lors de la journée programme DPC
Tests de Concordance de Script (TCS) lors de la journée programme DPC

Comment vous inscrire ?

EXERCICE LIBÉRAL

Avant le 12 juin obligatoirement
Inscrivez-vous sur le site du MAPAR et vous règlez les frais d'inscription.

Le vendredi 14 juin 2019
› Je participe au DPC[3]

Après le 14 juin :
› Le MAPAR envoie l'attestation de validation DPC et la facture à l'ANDPC à la fin de votre parcours DPC
› L'ANDPC paie le programme DPC au MAPAR
› Le MAPAR vous rembourse vos frais d'inscription

Nouvelle procédure de l'ANDPC
Une seule porte d'entrée pour tous :
www.agencedpc.fr
› Professionnels de santé
Vous devez impérativement vous inscrire depuis votre espace personnel (compte) avant de suivre l'action de DPC choisie.

Vous êtes médecin dans le secteur public, pour valider votre DPC :
demande de prise en charge auprès de votre service de formation continue.

Bon à savoir
Ce nouveau service est également **ouvert aux professionnels de santé non éligibles** à la participation financière de l'Agence qui peuvent, eux aussi, créer un compte pour y accéder.

EXERCICE HOSPITALIER

Avant le 12 juin obligatoirement
Inscrivez-vous et règlez les frais d'inscription sur le site du MAPAR et informez la formation continue de votre établissement.

OU

La formation continue de votre établissement adresse une attestation de prise en charge et le bulletin d'inscription rempli par courriel à secretariat@mapar.org

Le vendredi 14 juin 2019
› Je participe au DPC[3]

Après le 14 juin :
› Le MAPAR vous envoie votre attestation de participation et validation DPC à remettre à votre établissement pour remboursement de vos frais d'inscription selon votre statut à la fin de votre parcours DPC.

Aucune possibilité d'inscription DPC sur place

1. Groupe d'Analyse des Pratiques 2. Tests de Concordance de Script 3. DPC : Développement Professionnel Continu (obligation de réalisation d'un programme DPC pour le professionnel de santé à partir de 2013). 4. ODPC : Organisme proposant des Programmes validant les DPC. ANDPC : Agence National de DPC.

BULLETIN D'INSCRIPTION DPC

N° de formateur : 11-94-03935-94 N°ANDPC : 3538 (Développement Professionel Continu)

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu
Amphithéâtre Painlevé (niveau S-2 - BSI)
Cité des Sciences de l'Industrie de la Villette
75019 Paris
Ouverture à partir de 8h00.
Début des conférences à 8h30.

Accès
En voiture
Boulevard périphérique Nord
sortie « Porte de la Villette »
Parc auto payants :
Quai de la Charente et boulevard MacDonald.
Métro
Ligne 7, Porte de la Villette
Tramway
Ligne T3b, Porte de la Villette
Bus
Lignes 139, 150, 152, Porte de la Villette

Restauration
Dans La Cité
Atmosphère (restauration nomade)
Biosphère (restauration rapide)
Burger King (restauration rapide)
Rest'O (restaurant)

En dehors de La Cité
Nombreux restaurants avenue Corentin Cariou

Hébergement (Tarif MAPAR)
Si vous êtes intéressé(e) par un hébergement à proximité de la Cité des Sciences de la Villette vous pouvez contacter notre agence de voyages : AGENCE « AZUR DESTINATIONS »
55 Bis avenue Jean Jaurès, 93220 Gagny
Tél. : 01.43.81.52.52 ; Fax : 01.43.81.33.17
Email : contact@azurdestinations.fr

AIRFRANCE
Code Identifiant AIR FRANCE : **34659 AF**
Valable pour transport du 07/06 au 22/06/2019 à Paris. Des réductions sont appliquées sur une très large gamme de tarifs sur l'ensemble des vols AirFrance et KLM du monde, sous réserve de voyager en classe Affaires ou Economique. Pour obtenir les tarifs préférentiels consentis pour cet événement connectez-vous sur www.airfranceklm-globalmeetings.com ou par le lien internet de cet événement. Vous devez garder ce présent document de la manifestation comme justificatif. Il peut vous être demandé de justifier l'utilisation du tarif consenti à tout moment de votre voyage. Pour connaître votre agence Air France la plus proche, consultez : www.airfrance.com

SNCF

○ Fichet de réduction SNCF 20 %

Informations ODPC
Association MAPAR, Guylaine Rosine
C.H.U. de Bicêtre
78 rue du Général Leclerc
94275 Le Kremlin Bicêtre Cedex, France
Téléphone : +33 (0)1 45 21 34 49
Email : secretariat@mapar.org.
Site : www.mapar.org

Comité d'organisation MAPAR
Responsable ODPC-MAPAR : P. Roulleau
Président : D. Benhamou
Vice-président : C. Laplace
Secrétaire général : G. Cheisson
Secrétaire général adjoint : P.-E. Leblanc
Trésorier : F. Trabold

COORDONNÉES

Réponse obligatoire, lisible, indispensable pour envoyer la convocation, le badge et la validation DPC. La formation continue doit fournir un email individualisé pour chaque participant.

Nom _____ Prénom _____

Adresse personnelle _____

_____

Code postal _ _ _ _ _ Ville _____ Pays _____

Portable _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Email personnel _____

N° RPPS (11 caractères) ou ADELI _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Date de naissance _ _ _ _ / _ _ _ _ / _ _ _ _ _ _ _ _

○ Privé ○ Public

Nom Etablissement _____

DROITS D'INSCRIPTION

Médecin 670 €*

Date limite d'inscription 3 juin 2019
Places limitée à 100 congressistes

* Les inscriptions enregistrées ne seront pas remboursées après le 27 mai. Droits non assujettis à TVA

RÈGLEMENT

○ Par CARTE BANCAIRE (paiement sécurisé) sur le site : www.mapar.org

○ Par chèque en Euros à l'ordre du MAPAR

Bulletin d'inscription à retourner avec votre règlement à :

Association MAPAR
78 rue du Général Leclerc
94275 Le Kremlin Bicêtre Cedex

Email : secretariat@mapar.org
Tél. : +33 (0)1 45 21 34 49 (ou 29)

Convention entre l'établissement de soins et l'association MAPAR. Faites-nous parvenir le bulletin d'inscription et une attestation de prise en charge par votre centre de formation continue. Une convention de formation sera adressée à votre établissement.